



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 22 - Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Conventions de mécénat

Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Conventions de mécénat

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	23/10/2018	Favorable unanime

Dans le cadre de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon programmée le 16 novembre 2018, la Ville de Besançon a engagé une campagne de levée de fonds et de partenariats auprès de différents acteurs du monde économique pour accompagner le rayonnement de l'établissement.

Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon s'est rapproché de différentes structures économiques, entreprises, mutuelles, artisans et commerçants, pour accompagner sa réouverture, financer différents projets (publication du guide des collections, expositions temporaires, outils de médiation, aménagements muséographiques) et soutenir son rayonnement. Les mécènes et partenaires des musées du Centre de Besançon sont réunis au sein d'une association le cercle Pâris, pour mettre en avant leur action et créer une synergie territoriale autour des projets du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du Musée du Temps.

Les mécènes et partenaires bénéficiant du statut de bienfaiteur ou grand mécène (à partir de 5 000 €) bénéficieront d'une visibilité dans le hall du musée rénové, dans le dossier de presse de la réouverture et lors de son inauguration.

Une convention de mécénat avec les caisses du Crédit Mutuel de Besançon à hauteur de 25 000 € a déjà été signée ainsi que des conventions de partenariat avec les centres commerciaux de Châteaufarine et des Passages Pasteur. Plusieurs autres structures se sont manifestées pour soutenir les projets du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en 2018 et 2019, pour un montant total de 111 400 € (dont 5 000 € en nature).

- Convention de mécénat avec le Crédit Agricole, la Fondation Crédit Agricole pays de France

La caisse régionale du **Crédit Agricole Franche-Comté et la Fondation Crédit Agricole pays de France** souhaitent donc être associés à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 20 000 € au Cercle Pâris qui participera directement au financement de contenus pour le compagnon de visite numérique du musée ;
- mettre en œuvre des actions de communication à ses frais dans les agences de la caisse régionale du Crédit Agricole ;
- informer les clients des agences de la caisse régionale du Crédit Agricole qu'ils bénéficieront jusqu'au 1^{er} juillet 2019, sur présentation de leur carte bancaire, d'une entrée à demi-tarif au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

En contrepartie de ces engagements du Crédit Agricole, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer le Crédit Agricole à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- mentionner sur le compagnon de visite numérique, à l'accueil du musée le mécénat du Crédit Agricole et de la Fondation Crédit Agricole pays de France ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le logo du Crédit Agricole et de la Fondation Crédit

Agricole pays de France et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;

- faire bénéficier les clients du Crédit Agricole de l'entrée à demi-tarif au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon sur présentation de leur carte bancaire jusqu'au 1^{er} juillet 2019 ;
- autoriser le Crédit Agricole à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;
- offrir au Crédit Agricole une privatisation du musée à 2 500 €.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec la Délégation Régionale d'EDF

La **Délégation Bourgogne-Franche-Comté d'EDF** souhaite donc être associée à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser 10 000 € pour financer les actions et les outils de médiation du musée en direction des publics éloignés de la culture qui sont une des priorités du Projet Scientifique et Culturel du musée.

En contrepartie de ces engagements de la Délégation Bourgogne-Franche-Comté d'EDF, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer la Délégation Bourgogne-Franche-Comté d'EDF à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- mentionner dans les outils et projets réalisés le mécénat d'EDF ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le logo d'EDF et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- offrir à la Délégation Bourgogne-Franche-Comté d'EDF une privatisation du musée à 2 500 €.

- Convention de mécénat avec le groupe JMJ automobiles

Le **groupe JMJ Automobiles** souhaite donc être associé à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 10 000 € pour soutenir l'acquisition du mobilier de confort pour la réouverture du musée ;
- mettre à disposition du musée trois véhicules personnalisés pour son inauguration.

En contrepartie de ces engagements du groupe JMJ Automobiles, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer le groupe JMJ Automobiles à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- autoriser le lancement d'un nouveau véhicule d'une des marques du groupe dans le cadre d'une privatisation du musée à 2 500 € offerte ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le logo du groupe JMJ Automobiles et d'une de ses marques et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- autoriser le groupe JMJ Automobiles à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse).

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec la SMCI

La SMCI souhaite donc être associée à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 9 000 € sur 3 ans pour soutenir l'aménagement des salles d'exposition temporaire du musée.

En contrepartie de ces engagements de la SMCI, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer la SMCI à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le logo de la SMCI et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- autoriser la SMCI à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;
- offrir à la SMCI une soirée de privatisation au musée à 1 250 €.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite donc être associée à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 7 400 € pour soutenir la scénographie et le catalogue de l'exposition «Maîtres carrés».

En contrepartie de ces engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer la Caisse des Dépôts et Consignations à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et le catalogue de l'exposition «Maîtres carrés», le logo de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- autoriser la Caisse des Dépôts et Consignations à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;
- offrir à la Caisse des Dépôts et Consignations une privatisation du musée à 1 250 €.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat en nature avec la papeterie Zuber-Rieder

La papeterie Zuber-Rieder souhaite donc être associée à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à fournir le papier de haute qualité nécessaire à la réalisation de :

- 2 000 cartes postales illustrées,
- 10 000 exemplaires du livret jeune public,
- 2 000 multiples d'une artiste contemporaine offerts pour l'inauguration,
- 6 000 cartons d'invitation pour les expositions temporaires à venir du Musée des Beaux-Arts de Besançon.

Ce mécénat en nature est valorisé à 5 000 €.

En contrepartie de ces engagements de la papeterie Zuber-Rieder, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer la papeterie Zuber-Rieder à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- mentionner le soutien apporté par la papeterie Zuber-Rieder sur les documents imprimés sur le papier mis à disposition ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le logo de la papeterie Zuber-Rieder et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- autoriser la papeterie Zuber-Rieder à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;
- offrir à la papeterie Zuber Rieder une privatisation du musée à 1 250 €.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec Mazars

Le groupe Mazars souhaite donc être associé à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 5 000 € pour soutenir le catalogue de l'exposition «Dessiner une Renaissance».

En contrepartie de ces engagements du groupe Mazars, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer le groupe Mazars à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et le catalogue de l'exposition «Dessiner une Renaissance», le logo du groupe Mazars et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- autoriser le groupe Mazars à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse)
- offrir au groupe Mazars une privatisation du musée à 1 250 €.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec IMASONIC

La société IMASONIC souhaite donc être associée à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 5 000 € pour soutenir la scénographie de l'exposition «Dessiner une Renaissance».

En contrepartie de ces engagements de la société IMASONIC, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer la société IMASONIC à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et le catalogue de l'exposition «Dessiner une Renaissance», le logo de la société IMASONIC et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;

- autoriser la société IMASONIC à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;
- offrir à la société IMASONIC une privatisation du musée à 1 250 €.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec le MEDEF du Doubs

Le MEDEF du Doubs souhaite donc être associée à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 5 000 € pour soutenir l'équipement de la salle de conférence du musée.

En contrepartie de ces engagements du groupe Mazars, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer le groupe Mazars à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et le catalogue de l'exposition «Dessiner une Renaissance», le logo du groupe Mazars et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- autoriser le groupe Mazars à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;
- offrir au MEDEF du Doubs une privatisation du musée à 1 250 €.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Demande de mécénat en 2019 auprès de la Délégation Régionale d'AG2R et de la Fondation AG2R Vitalité artistique pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

La délégation Bourgogne-Franche-Comté d'AG2R s'est engagée à présenter à la fondation AG2R Vitalité artistique le projet de financement à hauteur de 25 000 € de la restauration et de la mise en valeur des mosaïques du Collège Lumière au sein du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

La Ville s'engagerait à solliciter en 2019 ce mécénat auprès de la Délégation Régionale d'AG2R et de la Fondation AG2R Vitalité artistique en l'annonçant à la réouverture du musée et à signer une convention pour en fixer les modalités de mise en œuvre.

- Demande de mécénat en 2019 auprès de la Délégation Régionale d'Orange pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

La délégation Bourgogne-Franche-Comté d'Orange propose de cofinancer à hauteur de 5 000 € des reconstitutions en 3D numérique en lien avec le parcours permanent du musée (salon de George Besson, Pavillon du Réalisme de Gustave Courbet) en 2019.

La Ville s'engagerait à solliciter en 2019 ce mécénat auprès de la Délégation Bourgogne-Franche-Comté d'Orange en l'annonçant à la réouverture du musée et à signer une convention pour en fixer les modalités de mise en œuvre.

Tableau récapitulatif

Mécène	Montant	Projets financés	Contreparties
CRÉDIT MUTUEL	25 000 € déjà votés en septembre 2015	Guide des collections	Visibilité sur la boutique et dans le guide, soirée de privatisation à 2 500 €, 10 invitations
CRÉDIT AGRICOLE/FONDATION PAYS DE FRANCE	20 000 €	Compagnon de visite numérique	Visibilité dans le compagnon de visite et à l'accueil, soirée de privatisation à 2 500 €, 10 invitations
EDF	10 000 €	Outils envers les publics éloignés	Visibilité dans les espaces du musée, soirée de privatisation à 2 500 €, 10 invitations
DS AUTOMOBILES	10 000 €	Mobilier de confort du musée	Privatisation à 2 500 € pour lancement d'un véhicule, 3 véhicules haut de gamme mis à disposition pour le transport des invités lors de l'inauguration, 10 invitations
SMCI	9 000 € (2108/2019/2020)	Aménagement des salles d'exposition temporaires du musée	Soirée de privatisation à 1 250 €, 10 invitations
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	7 400 € (2018/2019)	Exposition et catalogue «Maîtres carrés»	Visibilité sur le catalogue et à l'entrée de l'exposition, privatisation à 1 250 €, 10 invitations
PAPÉTERIE ZUBER-RIEDER	Mécénat en nature valorisé 5 000 € (papier)	Livret jeune public/ multiples/ cartons d'invitation	Visibilité sur les documents réalisés sur le papier offert, privatisation à 1 250 €, 10 invitations
MAZARS	5 000 €	Catalogue Exposition «Dessiner une Renaissance»	Visibilité sur le catalogue, soirée de privatisation à 1 250 €, 10 invitations
MEDEF FRANCHE-COMTÉ	5 000 €	Equipement de la salle de conférence	Journée de privatisation 1 250 €, 10 invitations
IMASONIC	5 000 €	Scénographie de l'exposition «Dessiner une renaissance»	Journée de privatisation à 1 250 €, 10 invitations
FONDATION AG2R POUR LA VITALITÉ ARTISTIQUE	25 000 € sollicités en 2019	Mise en valeur des mosaïques de Neptune et Méduse	Visibilité dans la salle des mosaïques, soirée de privatisation à 2 500 €, 10 invitations

Mécène	Montant	Projets financés	Contreparties
ORANGE	5 000 € sollicités en 2019	Reconstitution en 3D numérique	Visibilité dans le support numérique, privatisation à 1 250 €, 10 invitations
TOTAL	116 400 €		

M. BODIN, M. LEUBA et M. DELBENDE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat et tout avenant ultérieur éventuel avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole et la Fondation Crédit Agricole pays de France, la Délégation Régionale d'EDF, le groupe JMJ Automobiles, la SMCI, la Caisse des Dépôts et Consignations, le MEDEF de Franche-Comté, Mazars, IMASONIC, et les papeteries Zuber-Rieder,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à encaisser les financements du Crédit Agricole et de la Fondation Crédit Agricole pays de France, de la Délégation Bourgogne-Franche-Comté d'EDF, du groupe JMJ Automobiles, de la SMCI, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du MEDEF de Franche-Comté, de Mazars, d'IMASONIC et de recevoir le mécénat en nature de la papeterie Zuber-Rieder,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter en 2019 le mécénat de la Délégation Régionale d'AG2R et de la Fondation AG2R Vitalité artistique, et de la Délégation Régionale d'Orange pour les projets du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat et de partenariat et tout avenant ultérieur éventuel liés à ces projets.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité